

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°47/2026

Objet :

Prêt de matériels aux
associations

Certifié exécutoire
par le Maire, le

17 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 04 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY, Fiona HERENT, Laurent DHE, Laurent MUCHEMBLED

Absent : Bernard FIEF

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Magalie BOUTEMY donne procuration à Catherine ACCART

Laurent DHE donne procuration à Arnaud BARBET

Fiona HERENT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Laurent MUCHEMBLED donne procuration à Virginie THERLIER

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de définir les modalités de prêt de matériels aux associations locales.

Il propose de faire signer une attestation de prise en charge aux associations qui souhaitent emprunter du matériel (modèle en annexe) et souhaite que les associations se déplacent elles-mêmes pour récupérer le matériel demandé et pour le restituer.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ces propositions.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
Eugène DELAMBRE



Commune de Bucquoy

Département du Pas-de-Calais

Attestation de prise en charge

Le/la soussigné(e), Madame/Monsieur,
président(e) de l'association..... atteste que la commune
de Bucquoy a mis à disposition gracieusement le(s) matériel(s) suivant(s) :

-
-
-

L'association s'engage à en assurer la garde
et l'utilisation dans des conditions normales et à prendre en charge l'ensemble des
conséquences pouvant résulter de son utilisation, notamment en cas de dégradation,
casse, perte ou tout autre dommage.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bucquoy, le

Le/la Président(e) de l'association

.....

Le Maire,

Eugène DELAMBRE